



Le Snes vous accompagne dans les élections professionnelles

Le vote : mode d'emploi

Nouveauté : mode électronique

**1. VÉRIFIEZ QUE VOUS ÊTES SUR LES DIFFÉRENTES LISTES ÉLECTORALES QUI DOIVENT ÊTRE AFFICHÉES SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL**

**2. POUR VOTER, VOUS DEVEZ ÊTRE MUNIS DE :**

- votre identifiant
  - votre NUMEN qui permettra d'obtenir votre mot de passe
  - 6ème et 7ème chiffre de votre code de Sécurité Sociale (sauf cas particuliers ces chiffres correspondent à votre département de naissance)
- Ils vous seront remis, ainsi qu'une notice de vote, avant le 28 septembre, sous pli scellé et contre émargement par le chef d'établissement

**3. POUR VOTER, VOUS DEVEZ RÉCUPÉRER VOTRE MOT DE PASSE AVANT LE 11 OCTOBRE :**

- Muni de la notice de vote, vous devez vous connecter sur le site du ministère dédié aux élections professionnelles : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>
- Cliquez sur « obtenez votre mot de passe » (en cas de problème, vous pouvez passer par le lien : <https://www.emargement.elections.education.gouv.fr/portail/motdepasse.html>)
- Après avoir saisi les éléments d'identification (identifiant, NUMEN, 6ème et 7ème chiffre de votre code de Sécurité Sociale), il vous sera indiqué l'adresse électronique à laquelle vous recevrez votre mot de passe. Par défaut, l'adresse électronique utilisée est l'adresse académique (*prenom.nom@ac-nantes.fr*). Vous pouvez éventuellement en choisir une autre. Celle-ci doit être valide au risque de ne pas recevoir la confirmation de votre mot de passe.

**Attention sans mot de passe pas de vote !**

En cas de perte de votre identifiant ou de votre mot de passe, contacter votre administration ou un représentant syndical avant le 11 octobre.

**4. COMMENT FAIRE POUR VOTER ?**

Le vote se fait à la même adresse que celle qui vous a permis de récupérer votre mot de passe :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

- Cliquez sur « accéder à mon espace électeur »
- Identifiez-vous avec votre NUMEN et votre département de naissance
- Sélectionnez l'onglet « Je vote »
- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe
- Sélectionnez le scrutin (CAPA ou CCP, CAPN, CTM, CTA)
- La liste des organisations syndicales s'affiche : sélectionnez l'organisation syndicale de votre choix et validez
- Après validation, vous obtiendrez une preuve de vote que vous pouvez imprimer
- Recommencez la procédure pour chaque scrutin auquel vous devez participer (jusqu'à 5 scrutins suivant votre situation)



# SECOND DEGRÉ 72

Bulletin mensuel édité par les syndicats FSU du Second degré N°78 septembre 2011 Prix : 0,5 €

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : [snes72@nantes.snes.edu](mailto:snes72@nantes.snes.edu)

Disponé de timbrage Le Mans CTC

**TOUS EN GREVE !  
MARDI 11 OCTOBRE  
MANIFESTATION  
9H30 AU MANS  
MAISON DES ASSOCIATIONS**

Dispensé de timbrage  
Le Mans CTC  
Déposé le  
27/09/2011



| Sommaire   |        |
|--|--------|
| Edito  | p. 1   |
| Accompagnement personnalisé et réforme du lycée une rentrée difficile  | p. 2-3 |
| Doute et espoir  | p. 3   |
| Les raisons d'une rentrée sous haute tension                           | p. 4   |
| Une belle démonstration de dialogue social au lycée Malraux d'Allonnes | p. 5   |
| Le Snes vous accompagne dans les élections prof                        | p. 6   |



## L'ÉDITO

### Aide-toi et le politique t'aidera

**PAR LIONEL QUESNE**

Après plus de cinq ans de mauvais traitements, de suppressions de postes records et de contre-réformes aussi ineptes que bâclées, l'étendue des dégâts ne peut plus être cachée. Dans toutes les salles des profs le constat est unanime : les conditions de travail se sont gravement détériorées, notre métier est financièrement et socialement déconsidéré. Surtout, il est en train d'être dépecé de tout ce qui faisait son sens.

Force est de constater que toutes les alarmes tirées par le SNES-FSU étaient totalement fondées. Et il n'est plus personne pour avancer que dans toutes ces prétendues « réformes », il pourrait y avoir des éléments positifs, voire des avancées pédagogiques. Même ceux qui, comme le SGEN-CFDT ou le SE-UNSA, ont défendu le socle commun, le livret de compétence, la réforme du Lycée et l'aide personnalisée, même ceux-là font aujourd'hui profil bas.

Après avoir tellement annoncé, dénoncé et combattu ce désastre, l'écœurement pourrait l'emporter et la pugnacité s'émousser. D'autant plus que nous entrons dans l'année de ce qui est devenu l'élection cardinale en France : la présidentielle. La tentation pourrait être alors forte de baisser les bras pour ne plus les relever qu'au moment de mettre un bulletin dans l'urne. Et, il est vrai que l'on entend parfois, dans nos entourages, certaines voix s'en remettre dès maintenant et totalement à l'homme ou à la femme providentiel(le) qui effacera, c'est certain, tous les mauvais sorts qu'on nous a jetés, d'un coup de baguette magique.

Est-il besoin de préciser que le Père Noël n'existe pas, surtout en plein mois de mai. Des précédents historiques montrent en effet que ce genre d'abandon ne constitue pas seulement une facilité mais, d'abord, une illusion. Pour défendre nos conceptions d'un service public d'éducation ambitieux pour tous et respectueux de ses personnels, il n'est pas d'autres issues que de maintenir une forte pression sur ceux qui nous gouvernent ou qui aspirent à le faire.

Il n'est pas dit que cela ne passe pas par l'élection. Mais d'abord par celles qui indiquent clairement dans quelle formation syndicale les salariés de l'Éducation se reconnaissent le plus et à qui ils accordent le plus de crédit. Ce sont là des données que les gouvernants ne peuvent ignorer et qui permettent de peser sur leur choix. À ce titre, le mois d'octobre sera marqué par deux rendez-vous importants : les élections des représentants aux Conseils d'administration des établissements qui n'ont de sens que si l'on présente des listes syndicales FSU. Et les élections professionnelles qui se dérouleront selon des modalités nouvelles et qui devront faire appel à l'implication de tous pour qu'échouent les tentatives de fragilisation de la représentation syndicale perceptibles derrière la complexification des procédures porteuses potentielles d'une baisse de la participation.

**Mais l'exercice d'une forte pression passe bien sûr aussi par des mobilisations syndicales qui seront on ne peut plus nécessaires si l'on veut que nos choix soient respectés.**

Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°1014 S 07091 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 27 septembre 2011

## Accompagnement personnalisé et réforme du lycée : une rentrée difficile

par Sophie PEREIRA

L'accompagnement personnalisé est l'une des mesures de la « personnalisation des parcours », l'un des grands axes de la réforme du lycée. Il a, à ce titre, été particulièrement mis en avant par le ministère. « La personnalisation des parcours » et le projet d'accompagnement personnalisé ont pour objectif très ambitieux de conduire chaque élève « sur la voie de la réussite au lycée et au-delà ». Cet accompagnement, toujours selon le texte de la réforme, doit aussi « accompagner chaque lycéen selon ses besoins particuliers » et lui proposer, je cite, « une orientation plus juste et plus progressive ». A cette fin, deux heures doivent être assurées par des enseignants « répondant aux besoins spécifiques du jeune en terme d'apprentissage » : ces enseignants sont tenus de « le soutenir dans la réussite de sa scolarité et de son orientation »... comme si ce n'était bien entendu pas le cas avant ! Qu'en est-il réellement sur le terrain ?

Dans le cadre de l'application de la réforme, l'accompagnement personnalisé a été mis en place en seconde en 2009-2010 pour l'ensemble de lycées professionnels, puis en 2010-2011 pour l'ensemble des lycées généraux et technologiques. Il touche cette année les classes de première. Pour atteindre ses buts ambitieux deux heures hebdomadaires ont été enlevées aux autres enseignements et intégrées à l'emploi du temps des élèves des niveaux touchés par la réforme. Ainsi, dans un pur souci d'économie et de réduction du nombre de postes, les deux heures en question n'ont bien entendu pas fait l'objet d'octroi de moyens supplémentaires mais ont pris sur des matières qui ont vu leur volume horaire hebdomadaire baisser ! Ainsi les langues, pourtant un objectif majeur selon le ministre, ne représentent plus en seconde que 2h30 d'enseignement. Mais il est vrai que, toujours selon le ministre, il suffit aux élèves d'avoir quelques heures de conversation pendant l'été avec un Britannique pour devenir bilingue en anglais ! L'histoire-géographie et d'autres matières ont également perdu des heures d'enseignement alors que le contenu des nouveaux programmes, réalisés à la « va vite » et communiqués à la dernière minute, est plus lourd ! seconde que 2h30 d'enseignement. Mais il est vrai que, toujours selon le ministre, il suffit aux élèves d'avoir quelques heures de conversation pendant l'été avec un Britannique pour devenir bilingue en anglais ! L'histoire-géographie et d'autres matières ont également perdu des heures d'enseignement

alors que le contenu des nouveaux programmes, réalisés à la « va vite » et communiqués à la dernière minute, est plus lourd !

Sur le fond, la mise en place de l'AP s'est faite dans des conditions particulières : aucune consigne, simplement les objectifs, les grands principes énoncés plus haut mais un manque total de guidage des équipes en ce qui concerne le contenu réel de ces deux heures constituant pourtant « une priorité éducative et non une variable d'ajustement du service des enseignants » ! Les collègues et leurs administrations se sont donc retrouvés face à l'obligation de s'organiser pour trouver eux-mêmes ce qu'ils allaient faire avec les élèves en AP. Totalement livrés à eux-mêmes ils ont aussi dû faire avec le volume horaire global qui leur était imparti. Inutile de dire que cette situation a engendré des inégalités entre établissements dans l'application de ce point de la réforme : groupes de plus de 20 élèves dans certains lycées (excellent pour un suivi individualisé !), de moins de 15 dans d'autres qui ont rogné sur d'autres heures ; enseignement uniquement assuré dans deux ou trois matières (et pas forcément celles qui auraient le plus intéressées les élèves concernés), ou au contraire répartition des élèves selon leurs besoins... Beaucoup d'équipes ont fait de leur mieux et ont passé un nombre important d'heures de concertation pour créer elles-mêmes du contenu et tenter de répondre aux exigences, mais sans les moyens humains et horaires nécessaires ! Il faut cependant le dire clairement : beaucoup d'établissements ont fait du remplissage en intégrant, par exemple, les heures de vie de classe des professeurs principaux dans le contenu de l'AP et en complétant les services des collègues. Malgré les recommandations officielles, et compte tenu des réalités du terrain et du manque de moyens pour sa réalisation, l'AP est souvent devenu une variable d'ajustement des emplois du temps de professeurs pas toujours volontaires pour le faire. De plus, l'obligation affichée de « placer l'accompagnement personnalisé sur des créneaux profitables et de veiller à ce que chaque élève bénéficie d'un entretien individuel » s'est ajoutée aux impératifs concernant ce volume horaire, ce qui a alourdi terriblement les emplois du temps de l'ensemble des élèves et des personnels des établissements. .../...

## Une belle démonstration de dialogue social au lycée Malraux d'Allonnes

par Ariane HENRI

Le Recteur et l'Inspecteur d'Académie sont venus rencontrer les enseignants élus au CA lundi 12 septembre dernier. Nous lui avons fait de nouveau part des conditions déplorables de la rentrée. Parmi les sujets de mécontentement : le regroupement des élèves de S avec les ES (y compris en Histoire-géographie) pour les matières de tronc commun, les effectifs lourds (32 en seconde, 34 et 39 en S, 35 en ST2S), l'éclatement du groupe classe en seconde et première, le poste vacant de SMS, la formation et la charge de travail des stagiaires 18h, e-lyco pour son coût alors que nous utilisons jusqu'ici des logiciels libres efficaces... Si le Recteur a été souriant et courtois dans la forme, il n'a guère été ému et s'est opposé de façon, systématique à nos demandes : fatalisme de la contrainte budgétaire et rhétorique pas toujours honnête. Ce que nous retenons : il est impossible de fournir les moyens supplémentaires dont nous avons besoin alors que les effectifs du lycée ont progressé de 80 élèves en trois ans, aux professeurs d'ouvrir leur esprit sur de nouvelles façons de travailler, il nous fait confiance puisque nous sommes capables. Nous en sommes aux énièmes interventions : au CA, des courriers au Recteur (jamais de réponse) ; récemment, un communiqué de presse FCPE-SNES a été largement repris par le Maine-libre du jeudi 8 septembre, nous y évoquions les conditions de la rentrée (voir ci-dessous).

*Communiqué de presse commun de la FCPE et de la section SNES du lycée Malraux d'Allonnes publié (en partie) dans le Maine-Libre du 8/09/11*

**La rentrée 2011 au lycée Malraux : un mécontentement partagé par les profs et les parents**

**Une réforme des lycées... pour supprimer des postes !**

Initiée en seconde, la réforme du lycée se met en place en première, avec la possibilité désormais de regrouper les élèves, quelle que soit leur série, pour les matières du tronc commun. En effet, les enseignements de français, d'histoire-géographie et de langues, deviennent identiques, quelle que soit la série ; seuls les enseignements spécifiques obligatoires et optionnels permettent de distinguer les séries. Le Rectorat en profite pour économiser des moyens d'enseignement et ne pas remplacer un départ à la retraite sur 2. Par ailleurs, l'histoire géographie sera désormais évaluée au baccalauréat S en épreuve anticipée de première.

**Des effectifs en hausse :**

Le lycée Malraux voit ses effectifs augmenter très nettement : 719 élèves en 2009, 757 en 2010, et 800 en 2011... SANS CREATION DE POSTES ! Les secondes sont lourdes, majoritairement 32 élèves par classe. Et cela affecte les divisions de première, en particulier la série S avec cette année 73 élèves répartis sur deux classes, soit une à 34 et l'autre à 39.

La situation pour les élèves de 1ère S est donc particulièrement critique, et risque de nuire à leur réussite. En espagnol, français et histoire-géographie, 7 élèves de S sont regroupés avec des élèves de ES. Pourtant l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat a lieu désormais en fin de première pour les S et en terminale pour les ES. Par ailleurs, les élèves de 1ère L sont avec les élèves de ES pour leurs cours de mathématiques.

Nous avons alerté le Rectorat sur ces aberrations pédagogiques dès le mois de juin, nous n'avons obtenu aucune réponse !

Pourquoi voulons-nous préserver des séries bien distinctes et des groupes classe ?

Nous pensons que le maintien du groupe classe est un facteur de réussite pour les élèves. Il donne des repères et une identité aux jeunes et facilite la socialisation. Cela permet de mieux coordonner les pratiques pédagogiques de l'équipe enseignante et améliore le suivi individualisé de l'élève.

Le lycée obtient d'excellents résultats au baccalauréat, les effectifs modérés par classe, tant en seconde, qu'en première et terminale que nous avons connus ces dernières années, n'y sont pas étrangers.

Nous demandons, par conséquent, que des moyens supplémentaires d'enseignement soient attribués en mathématiques ainsi que dans les trois disciplines (espagnol, histoire-géographie et français) afin d'assurer le maintien pour chaque élève de l'appartenance au groupe classe. Nous savons que la situation est tendue dans l'Académie, mais notre demande est particulièrement ferme.

Ce qu'il faut, c'est l'ouverture d'une troisième première S, immédiatement, sans remettre en question l'existence des deux premières ES et de la première L.

Après avoir laissé les équipes se débrouiller seules pour trouver du contenu et organiser l'accompagnement personnalisé, les corps d'inspection de l'académie se sont finalement décidés à venir, au troisième trimestre ( !), rencontrer les collègues en charge des fameuses heures. Ces derniers, qui attendaient de ces rencontres une aide sur le contenu, ont souvent été déçus : pas ou peu de guidage car c'est surtout la mise en place de l'AP dans chaque établissement que sont venus étudier les inspecteurs ! Tous les enseignants de lycée ont ainsi reçu en début d'année une belle plaquette en couleur sur papier glacé pour les encourager à aller consulter le site web Eduscol (site ministériel officiel pour les professionnels de l'éducation) proposant enfin (après un an !) un espace dédié à l'accompagnement personnalisé. Il y a donc bien des moyens pour en faire la publicité ! Et là, surprise, à nouveau des précisions au niveau national très générales sur l'organisation et le contenu de cet horaire hebdomadaire et des liens renvoyant à des sites académiques !

Cette situation est révélatrice de l'un des aspects de l'esprit de la réforme : faire des économies et pousser à l'autonomie des lycées en ne donnant pas de consignes précises mais des moyens et des objectifs globaux... Cette politique aura des effets pervers car elle encourage à l'intérieur des établissements une compétition entre les matières et les collègues pour obtenir davantage de moyens avec l'arbitrage du chef d'établissement favorisant les uns ou les autres selon son bon vouloir. Ensuite, et c'est caractéristique dans le cadre de l'AP, par manque de cadrage précis elle peut favoriser les inégalités d'offre éducative entre les établissements et les inégalités entre les élèves. Car finalement, alors que les élèves des familles les moins au fait du fonctionnement du système éducatif et les plus fragiles seront amenés à faire plus heures d'orientation et de remise à niveau, la tentation sera grande pour des établissements désormais engagés dans une logique inavouée, mais réelle, de compétition, de consacrer les heures d'accompagnement personnalisé à un approfondissement des connaissances des meilleurs pour obtenir de très bons résultats aux examens. De plus, même si, dans le texte, des passerelles sont prévues pour les changements de filières ainsi que des stages de remises à niveau elles sont basées sur le volontariat : combien de jeunes déjà fragiles et en échec voudront passer une partie de leurs vacances d'été au lycée? Alors que dans certains milieux ils seront « fortement encouragés » à le faire par leurs familles ! L'individualisation des parcours des élèves, à priori séduisante sur le papier, pourrait ainsi déboucher sur un maintien ou même une augmentation des inégalités entre élèves.

## Doute et espoir

par Véronique LALLIER

### CPE-Contractuelle

Le 31 mars 2011, un projet de loi consistant à réduire la précarité dans la fonction publique est, enfin, voté par différentes organisations syndicales. Qu'en est-il?

Aujourd'hui, les contractuels doivent attendre d'avoir travaillé 6 années consécutives, sans interruption de contrats, pour prétendre à obtenir un CDI. Ainsi, chaque interruption de contrat, due au chômage, à un congé maladie, ou un congé maternité, etc. repousse son obtention.

A l'automne, le Parlement examinera le texte du projet de loi. Son contenu paraît intéressant. Les contractuels devront prouver qu'ils ont travaillé 6 années pleines au cours des 8 dernières années pour avoir un CDI. Sur les 872 000 contractuels de la fonction publique, 100 000 CDD pourraient se transformer en CDI. Dans le même temps, le gouvernement s'engage à ouvrir des concours spécifiques pour les personnels en CDI afin de les titulariser. Pourtant des zones d'ombre planent autour de ce projet. Un CDI ne veut pas dire un engagement à vie dans l'Education nationale et un contractuel en CDI peut être licencié s'il n'a pas de mission. Par ailleurs, un contractuel est remplaçant sur toute l'académie et, s'il est possible de refuser un contrat de travail matériellement contraignant quand on est en CDD, cela devient plus délicat avec un CDI. Enfin, si la titularisation des contractuels CDI par le biais de concours spécifiques est envisagée, on peut craindre un effet d'annonce car les postes au concours se réduisent d'année en année, et le remplacement d'un fonctionnaire sur 2 qui part à la retraite, ne va pas dans ce sens.

**Le risque est donc d'installer définitivement la précarité dans la fonction publique. Il faut donc veiller à ne pas accepter cette nouvelle forme de précarité et surtout à ne pas la banaliser !**

# Les raisons d'une rentrée sous haute tension

par Lionel QUESNE

Au niveau national, cette rentrée s'est faite avec 16 000 postes en moins dans l'Éducation nationale et ce après plus de cinq ans de suppressions consécutives. Cela a bien sûr des répercussions sur le plan départemental. Aussi, la Sarthe connaît-elle aujourd'hui une situation tellement dégradée que d'ores et déjà le pire est à craindre pour l'année scolaire qui vient. Une trentaine de postes ont été supprimés dans les collèges et les lycées. Et ce alors même que nous sommes dans un contexte de croissance continue et durable des effectifs. Cette diminution de l'encadrement a des conséquences catastrophiques sur :

- l'augmentation des effectifs par classe (les classes à 30 élèves sont en passe de devenir la norme en collège tandis que les classes à 40 en lycées deviennent monnaie courante)
- la réduction drastique des dédoublements et de l'offre de formation (disparition d'options et d'enseignements d'exploration)
- les possibilités de remplacement au sujet desquelles l'Inspecteur d'Académie, lui-même, s'inquiétait déjà dans un entretien accordé au Maine Libre<sup>1</sup>, alors que la rentrée n'avait même pas encore eu lieu

Cette réduction inégalée des moyens alloués fragilise grandement la qualité du service public d'éducation. Cela ne relève pas de la simple imprévoyance mais, au contraire, de choix politiques pleinement assumés qui sacrifient non seulement le court mais aussi le long terme. Quelle est l'idée qui sous-tend ces choix ? Et bien que finalement il faut renoncer à éduquer tous les élèves ou du moins que l'on renonce à un projet ambitieux pour tous. C'est ce que sous-entend le Ministre Chatel quand il dit qu'il faut privilégier le « *qualitatif* » par rapport au « *quantitatif* » et c'est ce que décline sur un mode pâtissier l'Inspecteur Roy lorsqu'il déclare dans l'article déjà cité : « *J'ai un certain nombre d'ingrédients. Si on me donne deux fois plus d'ingrédients, je vais faire plus de gâteaux, mais ils ne seront pas pour autant meilleurs.* »<sup>2</sup> Mais, monsieur l'Inspecteur, dans un contexte où les effectifs augmentent, si on ne mul-

tiplie pas les « *ingrédients* » ou même si on diminue les doses, comme c'est le cas actuellement, on se résout à ne pas donner à manger à tout le monde, ou à ne pas donner la même chose à tous !

A titre d'exemple, en se focalisant sur le seul dispositif ECLAIR, « *généralisé* » cette rentrée après une prétendue phase d'expérimentation et qui ne concerne en Sarthe que trois collèges, tous manceaux (Ronceray, Val d'Huisne, A. Fournier), le ministère a clairement abandonné l'objectif de l'éducation prioritaire qui visait à soutenir des territoires souvent socialement défavorisés. Il ne s'agit plus désormais que d'exfiltrer quelques éléments jugés « *méritants* » et de ne plus se soucier des autres. Ce que résume la formule de L. Chatel : « *il faut passer de l'école pour tous à la réussite de chaque élève* » ou la métaphore pâtissière de l'IA qui induit qu'il n'y aura du gâteau que pour les premiers arrivés ; que pour ceux qui auront vaincu dans une sorte de « *struggle for life* » scolaire. Cette vision des choses, indéniablement emprunte de malthusianisme et d'eugénisme, conduit à la mise en place d'un système à deux vitesses. D'un côté, « *l'école du socle* » qui concerne essentiellement les enfants des milieux populaires et où il est envisagé de réduire l'éducation à une simple dimension utilitariste. De l'autre, « *l'école du supplément d'âme* » pour une « *élite* » jugée digne de recevoir une éducation complète car non-amputée de sa visée critique, humaniste et pour tout dire, émancipatrice. Dans un cas l'horizon est borné à l'adaptation des élèves à des emplois fort peu qualifiés où la seule vraie compétence reconnue est celle de la flexibilité. Dans l'autre, les perspectives sont infiniment plus vastes puisqu'il s'agit de former les futurs « *cadres de la nation* » à qui on aura même octroyé le luxe d'acquérir les éléments indispensables à l'exercice d'une pleine citoyenneté. C'est clairement contre cette logique de régression sociale et démocratique qu'il faut se battre sans attendre.

<sup>1</sup>. 3 questions à Emmanuel Roy, Le Maine Libre, 28 septembre 2011

<sup>2</sup>. Ibid